

## **NOUVELLES VICTOIRES DE LA CFDT**

Notre persévérance a, à nouveau, payé :

**Le Tribunal Administratif de Strasbourg a rendu le 7 janvier 2020, cinq décisions favorables aux agents qui avaient entamé une procédure pour le rétablissement de leurs droits.**

- Trois salariés ont obtenu une NBI « secrétariat à titre exclusif », avec un rappel depuis mai 2017.
- Deux salariés ont été reconnus en accident de service, suite à une agression grave, ce que l'administration leur avait refusé jusqu'alors.

La CFDT a tenté de régler ces litiges à l'amiable, en vain.  
Elle a ensuite accompagné les agents jusqu'à l'obtention de leurs droits.

**2019 a été une année particulièrement fructueuse.**

Pour rappel :

- Grâce à la CFDT, toutes les secrétaires de la Direction de la Solidarité, en charge de l'accueil, se sont vues attribuer la NBI adossée à leurs fonctions, avec un rappel depuis mai 2017.
- Les responsables des Pôles PSSP, accompagnés par la CFDT, ont obtenu le versement d'une prime supplémentaire en lien avec leurs attributions de chef de service.
- Les conseillers de Pôle Prévention Protection commencent à être reconnus dans leurs missions. Une prime leur est versée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à nouveau grâce à notre pugnacité.

**De nombreux combats restent à mener. La CFDT toujours à vos côtés.  
N'hésitez pas à nous contacter**

**Syndicat CFDT INTERCO Hôtel du Département  
03 87 37 57 49 - [cfdt@moselle.fr](mailto:cfdt@moselle.fr)**